

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W19-549019

par
courrier

39 Lig 1

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> A
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 0738	Société : R.A.M.		
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre : Retraitee	ZOHRA
Nom & Prénom : DERNOUSSI			
Date de naissance : 1945			
Adresse : 408, 3d Zerkaoui, résidence Mendi, Casablanca			
Tél. : 0661915489	Total des frais engagés : 1819,60		

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin : Dr. LYAZIDI Abdelkrim Neuro Psychiatre 83, Bd 11 Janvier - Casablanca Tél: 0522 285000 AOUT 2020			
Date de consultation : 26-8-2020			
Nom et prénom du malade : DERNOUSSI Zohra			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfan			
Nature de la maladie : Troubles bipolaires			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 26/08/2020

Signature de l'adhérent(e) :

10 SEP. 2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26-8-12	3	350,-	INP : 091091709 ✓ Dr. LYAZIDI Abdelkrim Neuro Psychiatre 83, Bd 11 Janvier - Casablanca Tél: 05 22 75 80 04	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Aya 166 Imm 12 Groupe 11 Bd Anass I Sidi Moumen - Casablanca Tél : 05 22 75 80 04	26/08/12	1469,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	26/08/12		

AUXILIAIRES MEDICAUX

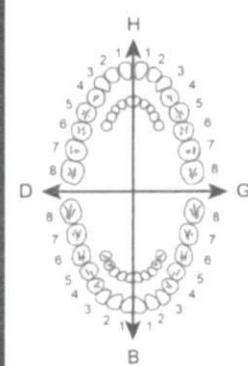
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

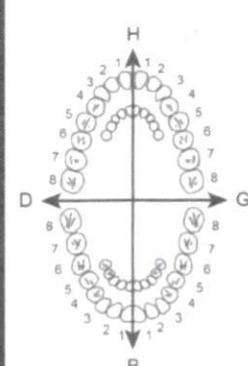
O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

Docteur LYAZIDI Abdelkrim

NEURO - PSYCHIATRE

(Ex. Médecin du C H U Avicenne de Rabat)

83, Bd. du 11 Janvier - CASABLANCA
(à Côté du Cinéma Colisée)
Tél. & Fax : 0522.44.36.50

Sur Rendez-Vous

Casablanca, le

Pharmacy
166 Km 4
Anfa 25000
Télé : 0522 2758
Groupe 111
Cinéma Colisée

الدكتور اليزيدي عبد الكريم

طبيب نفساني

اختصاصي في الأمراض النفسية
والعصبية وأمراض الرأس

طبيب سابقاً بالمركز الصحي
الجامعي ابن سينا بالرباط

شارع 11 ينابر الدار البيضاء
(جانب سينما كولزي)
الهاتف والفاكس : 0522.44.36.50

الميعاد

48/118

26-8-26

الدار البيضاء في

1 - Dernouni 204.00 xl 26/08/00
1 - Amiprim 200 1/2 10000
291.00 1/2 10000
2 - Medi 200 1/2 10000 26/08/00
113.30 xl 1/2 10000 26/08/00
3 - Dep. 100 mg 10000 26/08/00
98.30 xl 1/2 10000 26/08/00
u ATHY - 1/2 10000 26/08/00
276.00 Seropuel 100 : 1/2 20000 26/08/00
35.00 xl 6 ALPR 1/2 10000 26/08/00
T.F 1469,60000 26/08/00
Durée de Traitement 12 Mois - Casablanca
Pharmacie Avicenne 111 - Casablanca
Tél : 0522 2758000

Dr. LYAZIDI Abdelkrim
Neuro Psychiatre

83, Bd 11 Janvier Casablanca
Tél : 0522 2758000

A Revoir le

01/09

0 33 4 19 04 22
P.P.V. 2040 DH 00
204,00

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Depakine chrono 500mg
cp n°1 b30
P.P.V. : 113,30 DH
6 118001 081073

LOT 200814
EXP 06/2023
PPV 98.30DH

0 33 4 19 04 22
P.P.V. 2040 DH 00
204,00

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Depakine chrono 500mg
cp n°1 b30
P.P.V. : 113,30 DH
6 118001 081073

LOT 200814
EXP 06/2023
PPV 98.30DH

30 Comprimés pelli
LOT:031
PER:SEP 2023
PPV:291 DH 00

SYNTHEMEDIC
22 rue soukair bnou al aquam roches
marrakech casablanca
SEROQUEL
100mg
Boîte de 60
26916 DMP 21/NSF P.P.V. 276,00DH
6 118001 021307

LOT 200803 1
EXP 03 2023
PPV 35.70
35,70

LOT 200803 1
EXP 03 2023
PPV 35.70
35,70

